



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

SOMMAIRE

I PREAMBULE

page 3

II LE CONTEXTE ECONOMIQUE

pages 5 à 13

- La situation internationale 5
- La situation nationale 7
- Le projet de loi de finances pour 2025 8
- La situation des finances locales 13

III RETOUR SUR L'ANNEE 2024

pages 14 à 28

- Le budget « ville » (fonctionnement) 14
- Le budget « ville » (investissement) 19
- L'évolution des résultats du budget « ville » 22
- Les soldes de gestion 23
- Les budgets « annexes » 25
- La dette 27

IV LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

pages 29 à 35

- L'évolution de la dette 29
- Les recettes 31
- Les dépenses 32
- Les principaux investissements à court terme 33
- Les perspectives à moyen et long terme 35

I - PREAMBULE

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait l'obligation aux maires des communes de plus de 3 500 habitants de présenter, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, un Rapport d'Orientation Budgétaire. Il permet de faire le point sur les finances locales de la collectivité et de faire une analyse budgétaire complète. Ce rapport permettra de débattre sur les orientations et de prendre en conséquence les décisions appropriées.

Ce rapport doit donc comprendre plusieurs éléments :

- **Le contexte économique national, le projet de Loi des finances et les dotations de l'Etat,**
- **Le plan pluriannuel d'investissement,**
- **L'évolution des taux de la fiscalité locale,**
- **La structure et la gestion de la dette,**
- **L'analyse rétrospective de la gestion financière de la collectivité,**
- **L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.**

Pour résumer, le Rapport d'Orientation Budgétaire permet d'adapter le budget de la collectivité grâce à des évolutions prévisionnelles concernant ses dépenses et ses recettes. En fonction des paramètres de fiscalité, de tarification, de subventions et de concours financiers, la commune peut alors statuer sur une estimation budgétaire cohérente.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est transmis au Préfet et fait ensuite l'objet d'une publication dans les 15 jours, accessible aux administrés sur le site de la Ville.

Le tableau de la page suivante illustre les différentes étapes qui permettent de mieux cerner les aspects spécifiques de la gestion comptable d'une commune.

FONCTIONNEMENT

Les recettes courantes (hors soldes financiers et exceptionnels) déduction faite des dépenses courantes permettent de générer l'épargne de gestion.

Achat, personnel, contingent

Épargne de gestion

Recettes fiscales, dotations, services

ÉPARGNE & ANNUITÉ

L'épargne de gestion permet le financement des soldes financiers et exceptionnels et génère une épargne brute.

Solde financiers et exceptionnels

Épargne brute

Amortissement du capital de la dette

Épargne nette

Épargne de gestion

Épargne brute

INVESTISSEMENT

L'épargne brute permet le remboursement du capital de la dette et génère une épargne nette disponible pour le financement des investissements.

Dépenses d'équipement

Épargne nette

Emprunt

FCTVA, subventions

Fond de roulement

II - LE CONTEXTE ECONOMIQUE

LA SITUATION INTERNATIONALE

La croissance mondiale pourrait connaître une légère décélération en 2024 et l'année 2025 est dominée par de nombreuses incertitudes

Croissance (% PIB)			
	2023	2024 (projection)	2025 (projection)
France	1,1%	1,1%	1,1%
Allemagne	-0,3%	0%	0,6%
Zone Euro	0,4%	0,8%	1,2%
Royaume Uni	0,3%	1,1%	1,5%
Chine	5,2%	4,8%	4,5%
Etats-Unis	2,9%	2,8%	2,2%
Monde	3,3%	3,2%	3,2%

Source : FMI octobre 2024

- **La conjoncture mondiale s'inscrit dans un contexte de ralentissement économique**, après le rebond post COVID : l'année 2024 pourrait constater une légère décélération de la croissance (-0,1 point)
- **Les facteurs explicatifs sont multiples** : tensions commerciales, impact négatif de la hausse des taux d'intérêt, craintes géopolitiques, inflation (même si elle diminue dans de nombreux pays)
- **L'année 2025 est très incertaine** :
 - Les hypothèses de croissance pour 2025 demeurent faibles par rapport à la moyenne 2000-19 (-0,5 point)
 - L'inflation a diminué fortement en 2024, rendant possible une baisse des taux (les banques centrales ont débuté une baisse des taux directeurs)
 - La baisse de l'inflation peut être contredite dans un contexte géopolitique très sensible (prix de l'énergie, d'autres produits de base, impact des coûts de transport)
 - Le niveau élevé des déficits publics, liés (en partie seulement) aux réponses données aux difficultés économiques et sociales des années précédentes, engendre dans certains pays des mesures budgétaires restrictives qui peuvent elles-mêmes impacter négativement la croissance (enjeu de dimensionnement de ces mesures)
 - Les tensions commerciales demeurent vives et pourraient s'accroître encore
 - Les risques géopolitiques demeurent très élevés, dans des zones géographiques inflammables (Ukraine, Proche et Moyen Orient)

Une bonne nouvelle à l'échelle mondiale : l'inflation ralentit fortement, mais pas dans certains pays émergents

Inflation (%)			
	2023	2024 (projection)	2025 (projection)
France	5,7%	2,3%	1,6%
Allemagne	6%	2,4%	2%
Zone Euro	5,4%	2,4%	2%
Royaume Uni	7,3%	2,6%	2,1%
Chine	0,2%	0,4%	1,7%
Etats-Unis	4,1%	3%	1,9%
Monde	5,7%	5,3%	3,5%

Source : FMI octobre 2024

- La diminution de l'inflation a été très forte : dans les économies occidentales, elle est revenue à son niveau pré-COVID, à la fois pour des raisons conjoncturelles (prix de l'énergie) et structurelles (décélération de la croissance)
- Cette diminution bénéficie aux économies mais l'évolution de cette inflation est difficile à anticiper, pour les mêmes raisons qu'en 2024 :
 - Comment évolueront les prix de l'énergie et notamment ceux du pétrole, compte tenu des tensions géopolitiques ?
 - Comment évolueront les autres prix, face aux mêmes tensions géopolitiques mais aussi commerciales ?
 - Quelle sera l'action des banques centrales, confrontées à la volonté de maîtriser l'inflation mais également confrontée à la nécessité de soutenir la croissance (ou d'éviter de la remettre en cause) ?

LA SITUATION NATIONALE

La France a vécu en 2024 une croissance assez solide mais qui pourrait être impactée négativement par les mesures de redressement des finances publiques

• **Croissance :**

- Si la croissance a été conforme aux prévisions (ce qui est assez rare), sa composition a été différente : la consommation et l'investissement ont évolué défavorablement (ce qui a nui aux recettes fiscales de l'Etat et à un moindre niveau des collectivités locales – l'immobilier) ; au contraire, les dépenses publiques et le commerce extérieur ont contribué positivement à la croissance.
- L'importance des dépenses publiques dans la croissance actuelle induit le risque d'un impact négatif des mesures de diminution des dépenses publiques proposées dans le cadre du PLF 2025 (PLF qui ne devrait pas être adopté, ce qui peut engendrer des effets contrastés sur les finances publiques et sur l'économie : possible accroissement de la pression fiscale, non versement d'aides prévues, non prélèvement sur les grandes collectivités locales, etc.).

• **Chômage :**

- Le chômage devrait rester stable en 2024 mais des signes de dégradation sont apparus : l'économie française a montré une résistance en 2024 (l'objectif de croissance fixé à l'automne 2023 a été confirmé récemment à 1,1%)
- En 2025, les mesures restrictives en matière de dépenses publiques et de fiscalité pourraient impacter la croissance domestique et donc le chômage. Ces effets sont très difficiles à anticiper.

• **Taux d'intérêt :**

- Les taux d'intérêt ont entamé une diminution en 2024, en raison de l'évolution de la politique de la BCE
- Ils demeurent nettement supérieurs aux niveaux de fin 2021 et ne devraient pas les atteindre
- Les taux de long terme peuvent être impactés négativement par les craintes portant sur la dette française (impact des potentielles dégradation de la notation de la France) ; l'écart de taux avec l'Allemagne s'est accru depuis plusieurs mois.

ATTENTION : Le texte ci-après fait la présentation des axes majeurs du contenu initial du PLF 2025, tel que présenté par le Gouvernement. Le texte en question est susceptible de subir de nombreuses modifications d'ici la fin du calendrier institutionnel et le vote de la Loi de Finance 2025. Du mercredi 16 octobre au samedi 19 octobre 2024, la commission des finances a examiné et amendé la 1^{ère} partie de ce PLF. À l'issue de cette première lecture la version amendée du texte a finalement été rejetée par les députés de la commission. Le texte est donc parti dans sa version initiale en séance plénière et des mises à jour lui seront apportées.

OBJECTIF GÉNÉRAL DU PLF 2025

- Ramener le déficit à 5% du PIB en 2025 (les estimations du gouvernement prévoyaient 7% sans action en 2025), puis sous les 3% à l'horizon 2029. Et faire redescendre le taux de dépenses publiques à 56,4 % du PIB en 2025, soit son niveau de 2023.
- Ce qui représente en tout 60 Md€ d'économies à trouver en 2025, prioritairement appliquées sur les dépenses (40 Md€).
- Répartition de l'évolution des dépenses en volume proposée par le gouvernement :
 - -1,1 % de dépenses pour l'État // soit 20 Md€ d'économies
 - +0 % pour les collectivités locales // soit 5 Md€ d'économies
 - +0,6 % pour les dépenses de la sécurité sociale // soit 15Md€ d'économies.
- Sur les recettes c'est un effort de 20 Md€ qui devra être fourni via des mesures fiscales exceptionnelles et temporaires. L'effort sera demandé aux plus grandes entreprises (plus hauts revenus, >1 Md€ de CA annuel) et aux ménages les plus aisés (>500 K€ de revenu fiscal de référence annuel pour le foyer fiscal d'un couple). La réduction de certaines niches fiscales viendra également appuyer cet effort.
- Le taux des prélèvements obligatoires serait stabilisé à 42,8 % du PIB en 2024 et 43,6 % du PIB en 2025.

LES PRINCIPAUX ARTICLES INTERESSANT LES COLLECTIVITES LOCALES

DGF

Dotation globale de fonctionnement

DSU

Dotation de solidarité urbaine

DSR

Dotation de solidarité rurale

FIXATION DU MONTANT DE LA DGF

- Le montant de la DGF sera égal au niveau de 2024 avec 27,24 Md€.
- Pour les dotations de péréquation même croissance qu'en 2024 :
 - DSU + 140 M€ (+5%)
 - DSR +150 M€ (+6,7%)
- Il ne s'agit pas d'un abondement externe, ces progressions seront financées par la DGF et la dotation de compensation.
- Progression de la dotation d'interco de 90 M€ (identique à 2024), financée par écrêtement de la dotation de compensation.
- La minoration des variables d'ajustement sera très importante avec 487 M€ de baisse. Le gouvernement annonce suivre les recommandations de la Cour des comptes.
- La DCRTP fait l'objet d'une minoration, le versement transport est reconduit à l'identique par rapport à 2024.

MODALITÉS DE RÉPARTITION DE LA DGF

- Il est prévu un traitement simplifié des mouvements de communes entre les EPCI : lorsqu'une commune change d'EPCI la dotation de compensation de l'EPCI d'origine est minorée en cohérence avec le poids de la commune dans la population totale de cet EPCI. La dotation de compensation de l'EPCI nouvellement intégré est majorée de ce même montant.
- Sont également mises à jour les modalités de calcul des indicateurs financiers servant dans les calculs de dotation.

CVAE

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

REPORT DE LA SUPPRESSION DE LA CVAE

- En 2024, la suppression de la CVAE, entamée en 2023 et après avoir été supprimée de moitié, a été échelonnée sur 4 années (jusqu'en 2027).
- Il est prévu de reporter de 3 années supplémentaires la suppression définitive de la CVAE (horizon 2030).
- En détail, le taux de 2024 sera reconduit de 2025 à 2027 puis la reprise de la baisse jusqu'à la suppression aura lieu entre 2028 et 2030.

FCTVA

Fonds de compensation de la TVA

MODULATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU FCTVA

- Abaissement du taux et exclusion des dépenses de fonctionnement de l'assiette d'éligibilité au FCTVA.
- Suppression de l'assiette des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de voirie, des réseaux et des prestations de solutions informatiques en cloud.
- Le taux de la compensation passe de 16,404 % à 14,850 % à partir du 1er janvier 2025.

STABILISATION EN VALEUR POUR 2025 DES FRACTIONS DE TVA AFFECTÉES AUX COLLECTIVITÉS

- Exceptionnellement, les montants de TVA versés en 2024 aux collectivités seront reconduits en 2025.
- Ce qui signifie que les collectivités ne bénéficieront pas du dynamisme de la TVA en 2025 au titre de la participation à l'effort d'assainissement des comptes publics.

PSR

Prélèvements sur
recettes de l'état

ÉVALUATION DES PRÉLÈVEMENTS SUR RECETTES DE L'ÉTAT AU PROFIT DES COLLECTIVITÉS

- Les PSR s'élèveront en 2025 à un montant de 44,189 Md€.
- Deux dispositifs exceptionnels mis en place dans le contexte de la hausse des prix de l'énergie prennent fin :
 - PSR au profit des communes et de leurs groupements face à la croissance du prix de l'énergie et à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique en 2022.
 - Fin du PSR au titre du soutien exceptionnel 2023 face à la croissance des prix de l'énergie.

FPIC

Fonds de péréquation
des ressources
intercommunales et
communales

RÉPARTITION DU FPIC

- Le calcul des indicateurs financiers tire les conséquences des apports de la LF 2024 qui a remplacé le produit de CVAE perçue par la fraction de TVA perçue en compensation de la suppression de la CVAE.
- Suite à une décision du Conseil Constitutionnel qui a déclaré contraires à la Constitution les modalités dérogatoires de répartition du FPIC entre les communes membres d'une même EPT, ces modalités dérogatoires sont abrogées et à partir de 2025 la répartition du FPIC pour ces communes sera donc effectuée selon les modalités de droit commun.

DSIL

Dotations de soutien à l'investissement local

DETR

Dotations d'équipement des territoires ruraux

AUTRES MESURES

DOTATIONS À L'INVESTISSEMENT LOCAL

- Les dotations à l'investissement local (DSIL, DETR, DPV et DSID) au niveau de 2024 avec 2 Md€.
- ÉVOLUTION DE LA COTISATION EMPLOYEUR :
 - Le taux de la participation employeur dédiée au financement du déficit de la CNRACL va progresser de 4 points, ce qui représente en globalité 1,3 Md€.
- Les dépenses de personnel des collectivités seront directement impactées par cette mesure qui vient en addition des progressions déjà prévues pour 2026 et 2027.

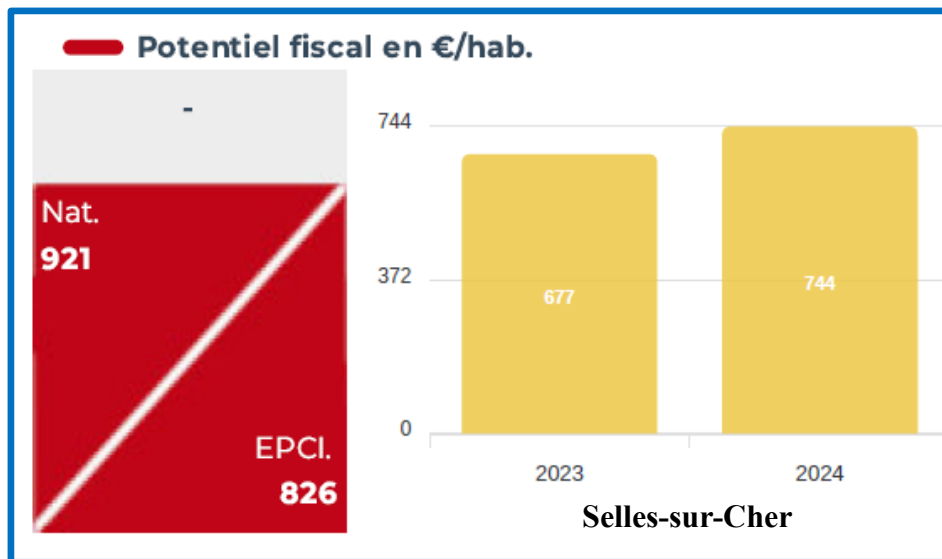
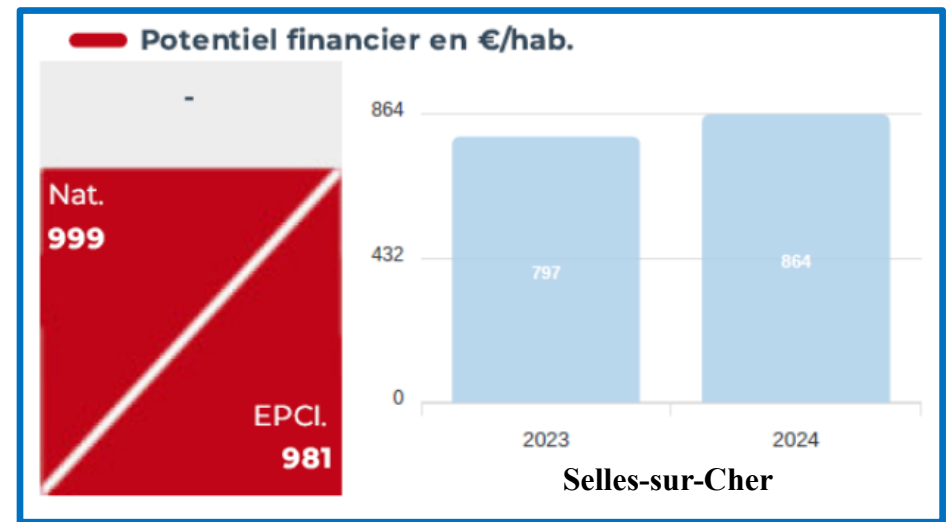
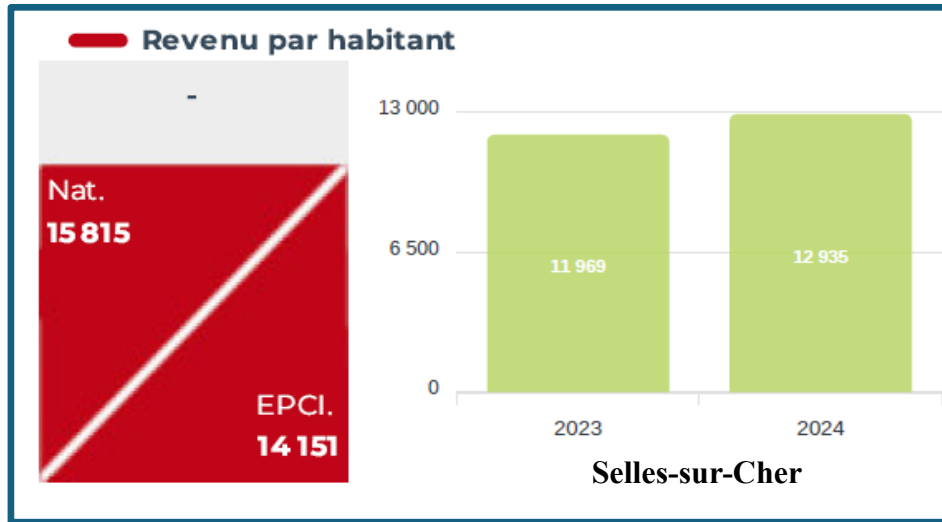
INSTAURATION D'UN FONDS DE RÉSERVE AU PROFIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- Dans l'objectif d'associer les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics, création d'un fonds de mise en réserve abondé par des prélèvements sur le montant des impositions perçues par les communes, les départements, les régions et les EPCI.
- Les collectivités concernées sont celles dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 M€.
- Une règle d'exonération sera appliquée pour les collectivités dont les indicateurs de ressources et de charges (servant au calcul de la DGF) seront les plus dégradés.
- Les montants ainsi mis en réserve viendront abonder la péréquation horizontale des trois années suivantes.

RÉDUCTION DU FONDS VERT

- Dans le but d'atteindre les objectifs de maîtrise des dépenses, le gouvernement confirme la réduction du fonds vert qui passe alors de 2,5 M€ à 1 M€.
- Sa structure devrait se rapprocher de celle des autres dotations à l'investissement des collectivités.

LA SITUATION DES FINANCES LOCALES



Les recettes de la Commune sont toujours impactées par la faiblesse du potentiel fiscal par habitant qui reste en deçà de la moyenne nationale et de celle de la Communauté de Communes Val de Cher Controis.

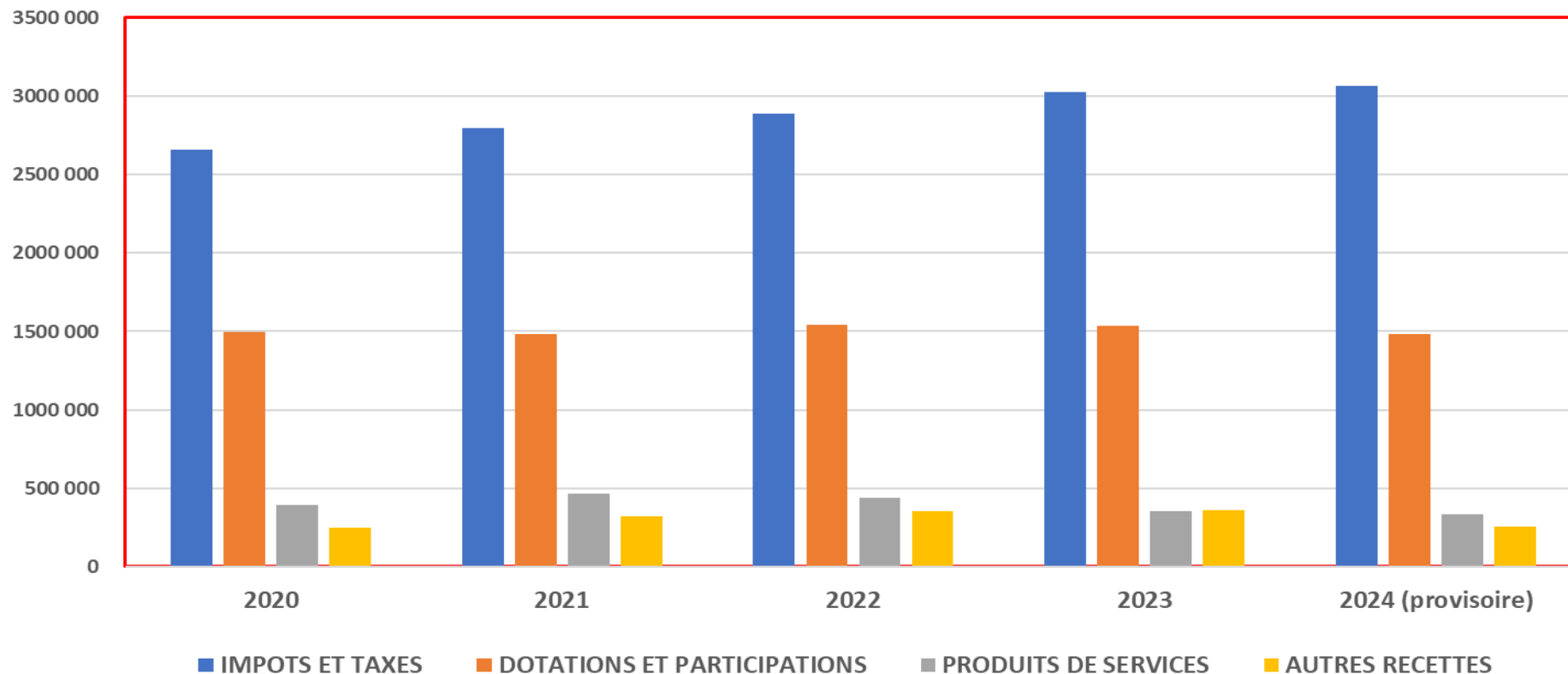
La population selloise diminue (-200 habitants en 2 ans) malgré les efforts de modernisation de la ville, engagés pour renforcer son attractivité, dont les effets ne seront visibles qu'à moyen ou long terme.

III - RETOUR SUR L'ANNEE 2024

LE BUDGET VILLE (FONCTIONNEMENT)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	2023	2024 (provisoire)	Variation en %	Variation en valeur
IMPOTS ET TAXES	2 658 156	2 798 517	2 890 301	3 023 661	3 064 444	1,4	40 784
Impôts directs locaux	1 753 634	1 889 516	1 947 791	2 084 558	2 230 736	7,0	146 178
Taxe publicitaire et droits d'enregistrement	717 073	713 135	743 331	700 881	592 775	-15,4	-108 106
Fonds de péréquation ress. Com. et Intercom.	89 630	93 240	93 314	85 250	106 701	25,2	21 451
Taxe sur la consommation finale d'électricité	97 051	99 808	104 277	146 459	111 390	-23,9	-35 069
Autres impôts et taxes	768	2 819	1 587	6 513	22 842	250,7	16 329
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 496 545	1 479 979	1 540 035	1 535 953	1 484 772	-3,3	-51 180
Dotation forfaitaire	588 280	589 615	589 081	578 876	569 319	-1,7	-9 557
Dotation de solidarité rurale	545 685	577 505	610 028	645 259	666 689	3,3	21 430
Dotation nationale de péréquation	92 161	89 822	88 611	88 120	81 888	-7,1	-6 232
Autres participations et dotations	270 419	223 037	252 315	223 698	166 876	-25,4	-56 821
PRODUITS DE SERVICES	391 102	463 909	439 565	352 085	333 312	-5,3	-18 773
Concessions et redevances	138 733	162 017	165 780	160 965	167 033	3,8	6 069
Prestations de services	110 651	158 080	139 312	50 520	18 852	-62,7	-31 668
Contributions budgets annexes	102 358	85 604	105 380	109 583	122 397	11,7	12 815
Autres	39 360	58 208	29 092	31 018	25 029	-19,3	-5 989
AUTRES RECETTES	250 775	319 354	352 432	362 181	253 842	-29,9	-108 339
Atténuation de charges	60 752	31 789	151 640	104 544	90 804	-13,1	-13 740
Autres produits de gestion courante	102 327	77 883	114 514	104 670	122 952	17,5	18 282
Produits exceptionnels	21 030	79 794	14 368	92 227	13 013	-85,9	-79 214
Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 666	129 887	71 910	60 740	27 073	-55,4	-33 667
TOTAL DES RECETTES	4 796 577	5 061 759	5 222 333	5 273 880	5 136 371	-2,6	-137 509

Evolution des recettes de fonctionnement



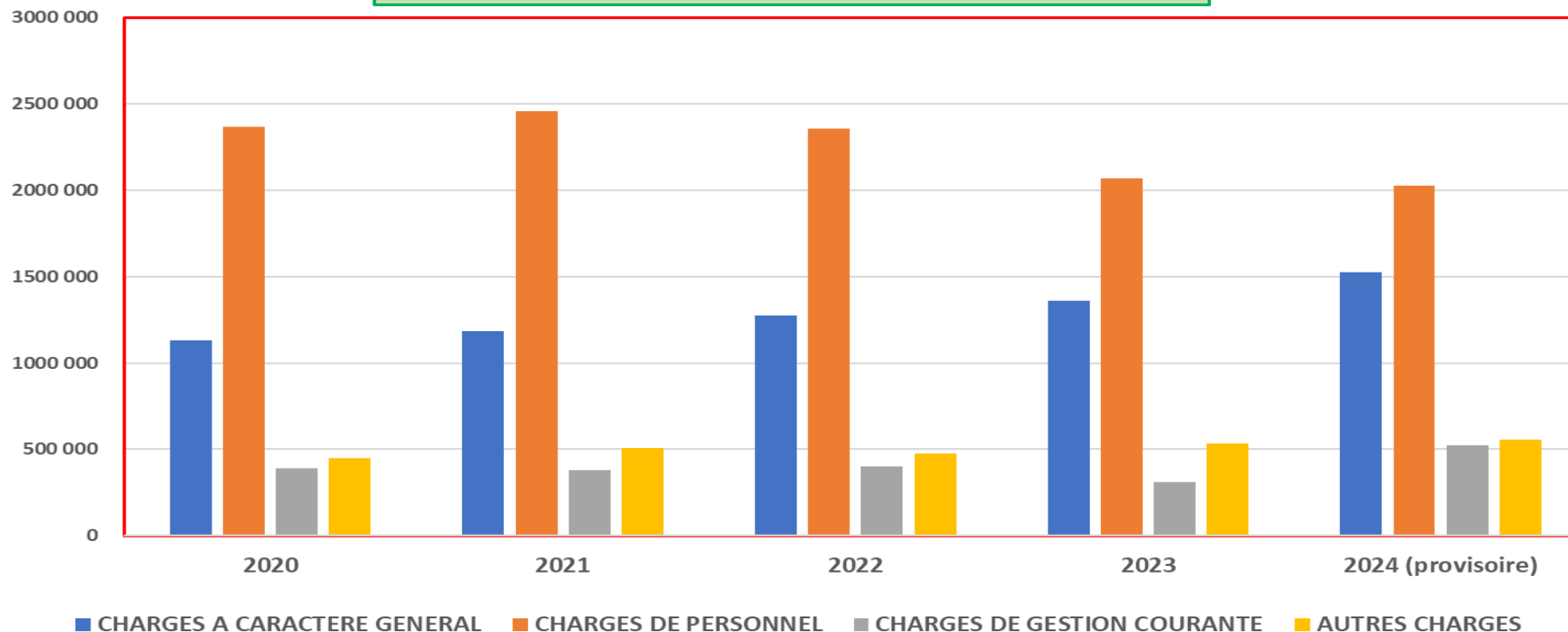
Les recettes de fonctionnement sont globalement en légère baisse malgré une bonne tenue des rentrées fiscales pour lesquelles la chute constatée sur les droits d'enregistrement (-15,4 %) est compensée par la hausse significative des impôts directs locaux (+7 %).

Le cumul des autres recettes affiche le résultat le plus dégradé en particulier en raison du très faible niveau des produits exceptionnels (-86 %) sur cet exercice.

L'augmentation des impôts et taxes jusqu'en 2023 provient de la compensation par l'Etat de la suppression de la taxe d'habitation.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	2023	2024 (provisoire)	Variation en %	Variation en valeur
CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 132 318	1 186 207	1 275 006	1 361 862	1 523 759	11,9	161 897
Eau	24 692	17 944	20 722	21 412	21 294	-0,6	-118
Electricité	185 903	145 645	195 603	166 934	154 226	-7,6	-12 708
Combustibles et carburant	58 106	81 931	71 288	82 231	88 650	7,8	6 419
Fournitures non stockables (dont Gaz)	86 003	96 562	98 497	83 953	200 284	138,6	116 332
Fournitures techniques	150 715	144 189	116 873	135 638	121 187	-10,7	-14 452
Fournitures administratives	46 079	48 404	41 182	42 257	42 979	1,7	722
Contrats prest. Services et honoraires	131 751	181 994	182 540	205 584	229 317	11,5	23 733
Locations et crédit bail	16 587	28 184	44 461	41 701	46 923	12,5	5 222
Maintenance et entretien	206 049	211 059	244 074	243 027	344 252	41,7	101 225
Fêtes et cérémonies	28 311	38 329	38 394	52 351	38 744	-26,0	-13 607
Transport collectif	46 397	41 647	50 763	61 248	50 934	-16,8	-10 315
Autres charges à caractère général	151 727	150 319	170 609	225 526	184 969	-18,0	-40 557
CHARGES DE PERSONNEL	2 366 420	2 459 353	2 357 484	2 071 379	2 026 918	-2,2	-44 461
Rémunérations et indemnités	1 444 523	1 495 710	1 624 151	1 414 163	1 382 162	-2,3	-32 001
Cotisations et charges diverses	921 897	963 642	733 333	657 215	644 755	-1,9	-12 460
CHARGES DE GESTION COURANTE	387 517	378 612	401 464	308 753	524 514	69,9	215 761
Indemnités, cotisations et frais élus	112 290	120 640	119 771	120 215	125 463	4,4	5 248
Service d'incendie	125 484	126 237	128 510	0	0	0,0	0
Subventions CCAS et budgets annexes	89 464	74 558	81 595	91 057	322 399	254,1	231 341
Subventions associations	51 140	42 900	57 970	52 926	56 010	5,8	3 084
Autres charges de gestion courante	9 139	14 277	13 618	44 554	20 642	-53,7	-23 912
AUTRES CHARGES	447 038	504 664	475 048	532 500	556 292	4,5	23 792
Atténuations de produits	517	2 645	1 283	678	1 099	62,1	421
Amortissements et transferts entre sections	348 646	416 785	393 106	450 094	340 498	-24,4	-109 596
Charges financières	96 449	82 747	75 725	73 208	108 866	48,7	35 658
Charges exceptionnelles et dotations provisions	1 427	2 487	4 934	8 520	105 829	1 142,1	97 309
TOTAL DES DEPENSES	4 333 294	4 528 835	4 509 001	4 274 494	4 631 483	8,4	356 989

Evolution des dépenses de fonctionnement



Il est à noter la hausse significative du coût des fournitures non stockables qui a plus que doublé (principalement le gaz). De plus, il est rappelé que ces dépenses de fonctionnement sont impactées par le subventionnement des budgets annexes (dont 76 000 € pour le cinéma et 225 000 € à titre exceptionnel sur l'exercice pour le lotissement LES COTEAUX DE LA SAULDRE). Le léger repli des charges de personnel est principalement lié au recours à la sous-traitance pour certaines activités techniques (maintenance et entretien). Le tout se traduit par une dégradation du résultat de fonctionnement repris ci-dessous.

FONCTIONNEMENT	2020	2021	2022	2023	2024 (provisoire)	Variation en %	Variation en valeur
RESULTAT	463 283	532 924	713 332	999 386	504 888	-49,5	-494 498

D'OU VIENT ET OU VA L'ARGENT

D'OU VIENT ET OU VA L'ARGENT			
EN 2023		EN 2024 (provisoire)	
RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
AUTRES RECETTES 362 000 € 6,9 %	CE QUI PEUT ETRE CONSACRE AUX INVESTISSEMENTS 999 000 € 18,9 %	AUTRES RECETTES 254 000 € 4,9 %	CE QUI PEUT ETRE CONSACRE AUX INVESTISSEMENTS 505 000 € 9,8 %
PRODUITS DE SERVICES 352 000 € 6,7 %		PRODUITS DE SERVICES 333 000 € 6,5 %	
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS 1 536 000 € 29,1 %	AUTRES CHARGES 532 000 € 10,1 %	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS 1 484 000 € 28,9 %	AUTRES CHARGES 556 000 € 10,8 %
	CHARGES GESTION COURANTE 309 000 € 5,9 %		CHARGES DE GESTION COURANTE 525 000 € 10,2 %
	CHARGES DE PERSONNEL 2 071 000 € 39,3 %		CHARGES DE PERSONNEL 2 027 000 € 39,5 %
IMPOTS ET TAXES 3 024 000 € 57,3 %	CHARGES A CARACTERE GENERAL 1 362 000 € 25,8 %	IMPOTS ET TAXES 3 064 000 € 59,7 %	CHARGES A CARACTERE GENERAL 1 524 000 € 29,7 %

LE BUDGET VILLE (INVESTISSEMENT)

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2020	2021	2022	2023	2024 (provisoire)
RECETTES AFFECTEES PAR DOSSIER	265 758	163 603	711 862	672 168	322 880
Ecoles et abords collège	30 429	32 998	66 997	0	0
Accueil périscolaire	0	15 000	258 033	217 000	0
Equipements sportifs	0	44 605	75 131	0	19 363
Chaudière biomasse Pressigny	150 000	0	0	0	0
City Park	9 350	69 125	0	0	0
Bâtiments publics	19 535	0	0	0	0
Eclairage public	40 291	1 875	0	0	4 250
Voirie	16 154	0	0	0	0
Aménagement TPG Albert	0	0	311 701	298 086	0
Aménagement Bourgeau	0	0	0	157 083	299 267
Aménagement route de Romorantin	0	0	0	0	0
DOTATIONS ET SUBVENTIONS	214 713	168 236	241 400	416 597	68 982
Fonds de Compensation TVA	195 066	133 555	127 202	398 926	65 188
Taxe d'aménagement	10 004	18 501	27 899	16 838	3 794
Autres dotations et subventions	9 643	16 180	86 299	833	0
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT	373 575	426 891	422 950	620 704	2 067 857
Opérations patrimoniales	4 728	7 894	29 844	170 610	1 568 234
Opérations d'ordre et de transfert	348 646	416 785	393 106	450 094	340 498
"Divers"	20 202	2 213	0	0	159 124
EMPRUNTS	588 943	670	1 000 630	700 000	1 002 120
TOTAL INTERMEDIAIRE DES RECETTES	1 442 990	759 400	2 376 842	2 409 469	3 461 839
Affectation excédent de fonctionnement	969 532	115 726	0	902 837	850 000
TOTAL GLOBAL DES RECETTES	2 412 522	875 126	2 376 842	3 312 306	4 311 839

Les recettes d'investissement affichent une forte progression en raison de la mise en place de la seconde tranche du dernier emprunt contracté (1 000 000 €).

Le montant exceptionnellement élevé affiché pour les opérations patrimoniales a pour origine des régularisations d'écritures comptables qui s'équilibrent entre recettes et dépenses (voir page suivante) et concernent principalement le collège et un bâtiment communal.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2020	2021	2022	2023	2024 (provisoire)
DEPENSES AFFECTEES PAR DOSSIER	443 572	417 383	2 304 368	416 506	2 110 163
Ecoles et abords collège	13 830	211 766	26 717	0	0
Accueil périscolaire	32 934	0	744 709	9 990	0
Equipements sportifs	6 755	135 117	177 064	0	0
Chaudière biomasse Pressigny	0	0	0	0	0
City Park	134 998	0	0	0	0
Bâtiments publics	1 482	0	0	0	136 038
Cimetière	21 671	10 739	15 548	0	0
Eclairage public	6 141	50 456	42 590	1 495	43 906
Vidéo protection	52 160	0	0	0	0
Voirie	173 601	0	0	0	165 111
Aménagement TPG Albert	0	9 305	1 297 741	8 040	0
Aménagement Bourgeau	0	0	0	386 626	1 620 243
Aménagement route de Romorantin	0	0	0	10 356	7 764
Opérations foncières	0	0	0	0	137 100
DOTATIONS ET SUBVENTIONS VERSEES	44 453	21 819	0	274	56 526
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	739 135	448 505	469 945	582 320	2 124 343
Opérations patrimoniales	4 728	7 894	29 844	170 610	1 568 234
Emprunts et dettes	647 540	308 725	368 190	350 970	369 912
Opérations d'ordre et de transfert	66 666	129 887	71 910	60 740	27 073
Autres	20 202	2 000	0	0	159 124
IMMOBILISATIONS	547 033	415 445	350 750	294 411	171 903
Corporelles	530 796	400 350	304 336	294 411	171 903
Incorporelles	16 237	15 094	46 414	0	0
TOTAL DES DEPENSES	1 774 193	1 303 151	3 125 063	1 293 510	4 462 934

Les dépenses d'investissement ont, pour leur part, été totalement influencées par la comptabilisation sur l'exercice 2024 de la plus grande part des coûts liés à la réhabilitation du quartier du Bourgeau. Même remarque pour les opérations patrimoniales que celle figurant à la page précédente.

RAPPEL DES "RESTE A CHARGE" DE LA COMMUNE SUR LE FINANCEMENT DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

PROJETS	Montant HT du projet	Montant TTC du projet	Subventions attribuées et encaissées	FCTVA	Subventions en attente	Reste à charge commune	% Reste à charge sur montant TTC
BUDGET VILLE							
Aménagement des abords du collège des Pressigny	203 634	244 361	99 995	40 085	0	104 281	42,7%
Accueil périscolaire	666 438	799 726	410 033	131 045	0	258 648	32,3%
Equipements sportifs	170 227	214 079	73 934	24 407	0	115 738	54,1%
Rénovation sol et chauffage gymnase 2	161 530	193 836	65 165	31 415	0	97 256	50,2%
City Park - Terrains multisport	112 498	134 998	78 475	22 145	0	34 378	25,5%
Aménagement TPG Albert	1 113 216	1 332 288	612 139	192 510	0	527 639	39,6%
Aménagement Bourgeau (1)	1 961 358	2 276 530	584 336	172 228	175 532	1 344 433	59,1%
Aménagement route de Romorantin (1)	1 244 644	1 493 573		213 183	96 857	1 183 533	n.s. (2)
BUDGETS AEP ET ASSAINISSEMENT							
				TVA			
Equipement de sectorisation AEP	109 465	131 058	76 449	21 893	0	32 716	25,0%
Etude connaissance et gestion des réseaux AEP	70 337	84 194	56 270	13 857	0	14 067	16,7%
Schéma directeur d'assainissement eaux usées	180 089	216 409	39 620	36 018	68 434	72 337	33,4%
Poste Cher Sologne Forage	213 801	253 766	80 000	41 282	0	132 484	52,2%
Aménagement Bourgeau (1)	673 379	808 055	19 532	151 816	19 532	617 175	76,4%
Réseaux route de Romorantin (1)	1 039 003	1 213 602	106 335	174 600	106 335	826 333	68,1%
(1) Dossiers en cours ou non clôturés		(2) Non significatif (en attente de subventions complémentaires)					

Il est essentiel de ne pas perdre de vue que les subventions et la récupération de TVA sur les investissements couvrent en moyenne plus de la moitié des dépenses engagées sur les grands projets.

L'EVOLUTION DES RESULTATS DU BUDGET VILLE

EVOLUTION DU RESULTAT EN FIN D'EXERCICE		2020	2021	2022	2023	2024 (provisoire)
FONCTIONNEMENT	Recettes	4 796 577	5 061 759	5 222 333	5 273 880	5 136 371
	Dépenses	4 333 294	4 528 835	4 509 001	4 274 494	4 631 483
	Résultat de l'exercice (A)	463 283	532 924	713 332	999 386	504 888
	<i>Report résultat clôture exercice précédent (B)</i>	<i>1 137 384</i>	<i>631 136</i>	<i>1 048 334</i>	<i>1 761 666</i>	<i>1 858 215</i>
	<i>Part affectée à l'investissement (C)</i>	<i>969 532</i>	<i>115 726</i>	<i>0</i>	<i>902 837</i>	<i>850 000</i>
	Résultat de clôture de l'exercice (D = A + B - C)	631 136	1 048 334	1 761 666	1 858 215	1 513 103
INVESTISSEMENT	Recettes	2 412 522	875 126	2 376 842	3 312 306	4 311 839
	<i>Dont affectation excédent de fonctionnement</i>	<i>969 532</i>	<i>115 726</i>	<i>0</i>	<i>902 837</i>	<i>850 000</i>
	Dépenses	1 774 193	1 303 151	3 125 063	1 293 510	4 462 934
	Résultat de l'exercice (E)	638 329	-428 026	-748 221	2 018 796	-151 095
	<i>Report résultat clôture exercice précédent (F)</i>	<i>-736 818</i>	<i>-98 489</i>	<i>-526 515</i>	<i>-1 274 736</i>	<i>744 060</i>
	Résultat de clôture de l'exercice (G = E + F)	-98 489	-526 515	-1 274 736	744 060	592 965
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (D + G)		532 646	521 819	486 930	2 602 275	2 106 068

Après un exercice exceptionnellement positif en 2023, les résultats de 2024 marquent un repli tant en fonctionnement qu'en investissement ; repli qui aurait pu être nettement atténué en anticipant la comptabilisation de la subvention de 225.000 Euros pour le budget annexe des Coteaux de la Sauldre sur le précédent exercice.

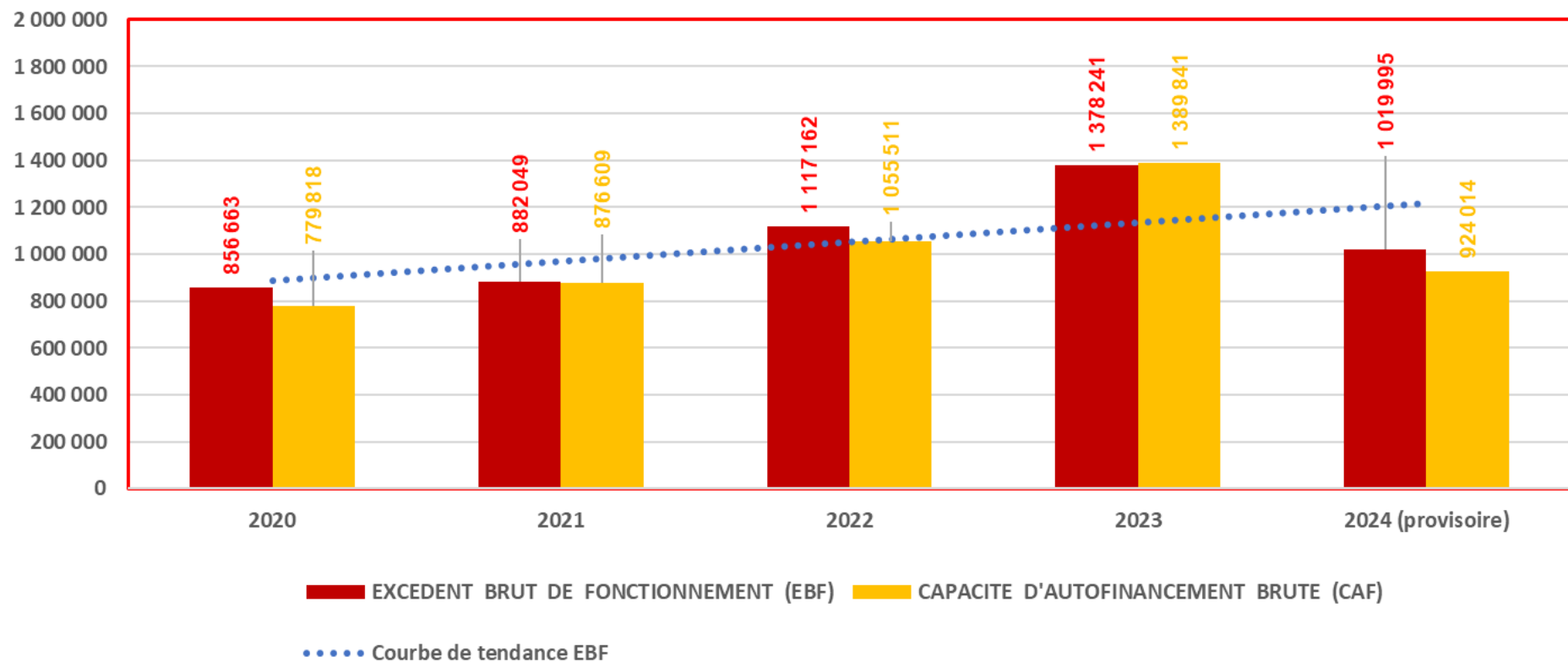
Le résultat global de clôture reste néanmoins encore largement plus élevé que celui qui caractérisait la première moitié de la mandature.

Il est par ailleurs envisagé d'affecter au minimum 850.000 Euros d'excédents de fonctionnement vers le budget investissement pour tendre à l'équilibre de ce dernier en évitant de conserver inutilement des réserves très conséquentes sur le budget fonctionnement.

LES SOLDES DE GESTION

EBF ET CAF		2020	2021	2022	2023	2024 (provisoire)
CHARGES DE GESTION	Charges à caractère général	1 132 318	1 186 207	1 275 006	1 361 862	1 523 759
	Charges de personnel	2 366 420	2 459 353	2 357 484	2 071 379	2 026 918
	Atténuation de produits	517	2 645	1 283	678	1 099
	Autres charges de gestion courante	387 517	378 612	401 464	308 753	524 514
	CUMUL CHARGES DE GESTION	3 886 773	4 026 816	4 035 236	3 742 672	4 076 290
RECETTES DE GESTION	Atténuation de charges	60 752	31 789	151 640	104 544	90 804
	Produits de services	391 102	463 909	439 565	352 085	333 312
	Immobilisations corporelles	34 554	56 788	16 344	0	0
	Produits issus de la fiscalité	2 658 156	2 798 517	2 890 301	3 023 661	3 064 444
	Dotations et participations	1 496 545	1 479 979	1 540 035	1 535 953	1 484 772
	Autres produits de gestion courante	102 327	77 883	114 514	104 670	122 952
CUMUL RECETTES DE GESTION	4 743 436	4 908 865	5 152 398	5 120 913	5 096 285	
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (EBF)		856 663	882 049	1 117 162	1 378 241	1 019 995
OPERATIONS FINANCIERES	Produits financiers	0	0	0	0	0
	Charges financières	96 449	82 747	75 725	73 208	108 866
	SOLDE DES OPERATIONS FINANCIERES	-96 449	-82 747	-75 725	-73 208	-108 866
OPERATIONS EXCEPT.	Produits exceptionnels	21 030	79 794	14 368	92 227	13 013
	Charges exceptionnelles	1 427	2 487	294	7 420	128
	SOLDE DES OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	19 603	77 307	14 074	84 807	12 885
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE (CAF)		779 818	876 609	1 055 511	1 389 841	924 014
AMORTISSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE		647 540	308 725	368 190	350 970	369 912
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE		132 278	567 885	687 321	1 038 870	554 102

Evolution EBF et CAF



Les soldes de gestion sont évidemment fortement influencés par le repli significatif du résultat de fonctionnement et se dégradent par conséquent sensiblement.

Toutefois, et même si notre capacité de désendettement en sera également temporairement dégradée, la courbe de tendance de ces soldes de gestion (EBF et CAF) reste orientée à la hausse sur la durée du mandat.

LES BUDGETS ANNEXES

FONCTIONNEMENT		2020	2021	2022	2023	2024 (provisoire)	Variation en %	Variation en valeur
RECETTES	EAU	132 691	134 332	134 937	143 454	140 011	-2,4	-3 443
	ASSAINISSEMENT	471 963	465 367	484 878	494 682	474 331	-4,1	-20 351
	CINEMA	98 587	87 390	105 519	108 932	127 356	16,9	18 424
	PORTAGE DE REPAS	136 543	117 478	86 739	95 691	107 797	12,7	12 106
	LES COTEAUX DE LA SAULDRE	0	447 652	480 192	256 524	460 224	79,4	203 700
	TOTAL DES RECETTES	839 785	1 252 219	1 292 265	1 099 284	1 309 719	19,1	210 435
DEPENSES	EAU	62 925	67 709	70 429	71 680	74 134	3,4	2 454
	Charges à caractère général	107	0	0	869	0	-100,0	-869
	Charges de personnel	2 420	2 420	2 640	3 300	3 536	7,2	236
	Charges financières	2 170	1 994	1 816	1 636	1 979	21,0	343
	Opérations de transfert entre sections	58 228	63 295	65 973	65 875	68 619	4,2	2 744
	ASSAINISSEMENT	416 144	434 362	431 635	483 384	455 827	-5,7	-27 557
	Charges à caractère général	134 982	146 458	145 719	182 738	135 471	-25,9	-47 267
	Charges de personnel	42 461	42 633	44 882	48 986	52 177	6,5	3 192
	Charges financières et autres	31 220	28 075	22 592	20 585	32 354	57,2	11 769
	Amortissements et opérations de transfert	207 481	217 196	218 443	231 076	235 825	2,1	4 749
	CINEMA	89 365	75 512	94 574	98 706	103 730	5,1	5 024
	PORTAGE DE REPAS	134 756	115 387	88 471	97 332	116 925	20,1	19 593
	LES COTEAUX DE LA SAULDRE	0	445 176	509 689	418 995	271 472	-35,2	-147 523
	TOTAL DES DEPENSES	703 189	1 138 147	1 194 799	1 170 097	1 022 089	-12,7	-148 009

Ne pas perdre de vue que les budgets eau et assainissement, qui affichent en 2024 une grande stabilité en recettes comme en dépenses, ont été transférés en janvier 2025 à la communauté de communes qui reprend totalement en charge ces compétences. Le budget des Côteaux de la Sauldre est le seul présentant de fortes variations en raison de la subvention issue du budget de fonctionnement de la ville (dont il a été fait mention précédemment).

INVESTISSEMENT		2020	2021	2022	2023	2024 (provisoire)	Variation en %	Variation en valeur
RECETTES	EAU	185 646	650 247	174 998	133 516	1 439 753	746,4	1 306 238
	ASSAINISSEMENT	246 870	327 378	262 096	450 824	674 033	85,2	223 210
	CINEMA	31 673	42 516	22 244	25 827	16 775	-40,7	-9 052
	PORTAGE DE REPAS	1 111	10 770	3 043	3 043	3 043	0,0	0
	LES COTEAUX DE LA SAULDRE	0	224 654	445 176	409 817	225 900	-41,3	-183 917
	TOTAL DES RECETTES	465 299	1 255 565	907 556	1 023 026	2 359 505	147,3	1 336 478
DEPENSES	EAU	325 322	428 124	129 016	306 964	606 649	232,3	299 685
	Opérations du Patrimoine	64 040	58 581	32 792	21 405	167 997	447,0	146 592
	Emprunts	15 932	16 108	16 286	16 466	16 648	1,1	182
	Dépenses d'équipements	240 864	348 981	74 498	261 136	414 047	205,3	152 911
	Opérations de transfert entre sections	4 485	4 454	5 440	7 957	7 957	0,0	0
	ASSAINISSEMENT	277 600	259 789	418 153	342 296	275 542	-16,0	-66 754
	Opérations du Patrimoine	11 525	666	4 804	21 058	8 604	-259,2	-12 454
	Emprunts	92 771	96 189	64 155	66 168	68 267	3,3	2 099
	Dépenses d'équipements	111 975	101 605	287 449	190 535	134 136	-19,6	-56 399
	Opérations de transfert entre sections	61 329	61 329	61 745	64 534	64 534	0,0	0
	CINEMA	35 145	44 222	34 884	23 810	19 590	-12,1	-4 221
	PORTAGE DE REPAS	1 111	10 770	3 043	3 043	3 043	0,0	0
	LES COTEAUX DE LA SAULDRE	0	445 176	409 817	225 900	203 268	-5,5	-22 632
	TOTAL DES DEPENSES	639 178	1 188 081	994 913	902 012	1 108 091	20,7	206 079

La très forte variation des recettes sur les budgets eau et assainissement est liée à la mise en place des emprunts (700 000 € et 300 000 €) qui couvriront les travaux entrepris sur la route de Romorantin. Les dépenses afférentes à ces travaux ne seront visibles que sur les comptes de 2025 mais, comme cela a été précisé précédemment, toutes ces écritures disparaîtront de notre comptabilité communale en basculant sur la communauté de communes.

LA DETTE

COMPOSITION DE LA DETTE DU BUDGET VILLE ET EVOLUTION RECENTE

Objet	Banque	Année signature	Taux fixe	derniere échéance	Capital initial	Evolution			
						2021	2022	2023	2024
Travaux de Construction	CA	2003	4,40%	29/04/2023	1 100 000	119 826	40 819		
Bât.Communauté de Communes	CA	2006	3,92%	25/04/2032	200 000	107 910	99 430	90 613	81 445
Rénovation Chevets Eglise	CA	2007	4,68%	01/02/2032	350 000	196 703	182 624	167 886	152 459
Travaux de Construction	CA	2007	4,78%	15/12/2031	900 000	526 540	489 180	450 010	408 940
Emprunt gymnase G3	CE	2011	4,18%	05/01/2030	900 000	474 332	429 840	383 489	335 200
Travaux école ronde Pressigny	CM	2017	1,10%	31/12/2031	250 000	171 200	154 913	138 447	121 799
Chaudière Zone des Pressigny	CM	2017	1,10%	31/12/2031	250 000	171 200	154 913	138 447	121 799
Travaux aménagement de sécurité	CM	2017	1,10%	31/12/2031	250 000	171 200	154 913	138 447	121 799
Travaux de caniveaux	CM	2017	1,10%	31/12/2031	150 000	102 720	92 948	83 068	73 080
Travaux Réseau Eaux Pluviales	CM	2017	1,10%	31/12/2031	50 000	34 240	30 983	27 689	24 360
Programme voirie 2018	CM	2018	1,32%	30/11/2033	100 000	81 549	75 235	68 837	62 355
Création Aire des sapins	CM	2018	1,32%	30/11/2033	50 000	40 775	37 618	34 419	31 177
Eco energie Menuiseries	CM	2018	1,32%	30/11/2033	150 000	122 324	112 853	103 256	93 532
Renégociation prêt éclairage public	CFFL	2020	0,98%	01/05/2030	353 100	300 135	264 825	229 515	194 205
Réseaux eaux pluviales Place	CA	2020	0,41%	25/05/2030	60 000	51 000	45 000	39 000	33 000
Programme voirie 2019	CA	2020	0,66%	25/05/2035	170 000	153 000	141 667	130 333	119 000
Travaux pluriannuels de voirie	CA	2021	0,39%	31/12/2036	1 000 000	0	950 000	883 333	816 667
Réhabilitation APS	CAF	2022	0,00%	20/08/2033	80 000	0	0	80 000	72 000
Travaux pluriannuels de voirie	CA	2023	3,18%	25/10/2048	1 700 000	0	0	700 000	1 654 693
TOTAL GLOBAL BUDGET VILLE					8 063 100	2 824 652	3 457 761	3 886 791	4 517 510

CA : CREDIT AGRICOLE

CE : CAISSE EPARGNE

CM : CREDIT MUTUEL

CFFL : CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL

Après celle de 2023, la forte hausse de la dette en 2024 résulte du plein effet de la mise en place du dernier emprunt souscrit pour financer des travaux pluriannuels de voirie dont la majeure partie est consacrée au réaménagement de la traversée du Bourgeau. L'évolution de cette dette, au-delà de 2024, figure dans le dernier chapitre de ce rapport.

COMPOSITION DE LA DETTE DES BUDGETS ANNEXES

Objet	Banque	Année signature	Taux fixe	derniere échéance	Capital initial	Evolution			
						2021	2022	2023	2024
Réhabilitation du Cinéma		2008	4,97%	01/01/2029	250 000	117 714	103 494	88 552	72 849
TOTAL BUDGET CINEMA					250 000	117 714	103 494	88 552	72 849
Travaux d'Assainissement	CFFL	2005	4,04%	01/01/2024	300 000	58 876	40 023	20 408	0
Travaux d'Assainissement	CFFL	2005	3,98%	01/05/2024	300 000	58 667	39 869	20 324	0
Travaux Station d'Epuration	CFFL	2008	5,00%	01/01/2039	350 000	258 656	248 818	238 478	227 608
Réhabilitation des Réseaux 8341361	CE	2013	3,63%	22/03/2028	250 000	104 167	87 500	70 833	54 167
Travaux réseaux route de Romorantin	CA	2024	3,59%		300 000	0	0	0	300 000
TOTAL BUDGET ASSAINISSEMENT					1 500 000	480 365	416 210	350 042	581 775
Réseau AEP Saugirard Turpinay	CM	2017	1,10%	31/12/2031	250 000	171 200	154 913	138 447	121 799
Travaux réseaux route de Romorantin	CA	2024	3,59%		700 000	0	0	0	700 000
TOTAL BUDGET AEP					950 000	171 200	154 913	138 447	821 799
TOTAL GLOBAL BUDGETS ANNEXES					2 700 000	769 278	674 618	577 041	1 476 423

La composition de la dette des budgets annexes a fortement augmenté en 2024 avec la mise en place des emprunts liés aux travaux d'assainissement et de réhabilitation des réseaux qui seront réalisés sur la route de Romorantin.

Encore une fois, il faut rappeler que le transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes en 2025 fera disparaître ces emprunts des comptes communaux. Seul le budget cinéma continuera de supporter, jusqu'en 2029, des remboursements d'emprunts.

IV - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

EVOLUTION DE LA DETTE DE 2025 A 2032

Objet	Capital initial	Evolution							
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Bât.Communauté de Communes	200 000	71 912	62 000	51 694	40 977	29 835	18 249	6 202	0
Rénovation Chevets Eglise	350 000	136 309	119 404	101 708	83 183	63 792	43 492	22 243	0
Travaux de Construction	900 000	365 880	320 730	273 400	223 700	171 740	117 180	59 980	0
Emprunt gymnase G3	900 000	284 893	232 483	177 882	120 999	61 738	0	0	0
Travaux école ronde Pressigny	250 000	104 968	87 950	70 744	53 349	35 761	17 979	0	0
Chaudière Zone des Pressigny	250 000	104 968	87 950	70 744	53 349	35 761	17 979	0	0
Travaux aménagement de sécurité	250 000	104 968	87 950	70 744	53 349	35 761	17 979	0	0
Travaux de caniveaux	150 000	62 980	52 770	42 446	32 009	21 456	10 787	0	0
Travaux Réseau Eaux Pluviales	50 000	20 993	17 590	14 149	10 669	7 152	3 595	0	0
Programme voirie 2018	100 000	55 786	49 130	42 386	35 552	28 628	21 612	14 502	7 299
Création Aire des sapins	50 000	27 893	24 565	21 193	17 776	14 314	10 806	7 252	3 650
Eco energie Menuiseries	150 000	83 679	73 695	63 579	53 328	42 942	32 418	21 754	10 949
Renégociation prêt éclairage public	353 100	158 895	123 585	88 275	52 965	17 655	0	0	0
Réseaux eaux pluviales Place	60 000	27 000	21 000	15 000	9 000	3 000	0	0	0
Programme voirie 2019	170 000	107 667	96 333	85 000	73 667	62 333	51 000	39 667	28 334
Travaux pluriannuels de voirie	1 000 000	750 000	683 333	616 667	550 000	483 333	416 667	350 000	283 333
Réhabilitation APS	80 000	64 000	56 000	48 000	40 000	32 000	24 000	16 000	8 000
Travaux pluriannuels de voirie	1 700 000	1 607 927	1 559 657	1 509 834	1 458 407	1 405 325	1 350 534	1 293 981	1 235 607
TOTAL DU BUDGET VILLE	6 963 100	4 140 718	3 756 125	3 363 444	2 962 278	2 552 525	2 154 276	1 831 581	1 577 171
Réhabilitation du Cinéma	250 000	56 348	39 008	20 787	1 638	0	0	0	0
TOTAL DU BUDGET CINEMA	250 000	56 348	39 008	20 787	1 638	0	0	0	0
TOTAL GLOBAL	7 213 100	4 197 066	3 795 134	3 384 231	2 963 917	2 552 525	2 154 276	1 831 581	1 577 171

EVOLUTION DE LA DETTE PAR HABITANT (budget ville) *

EN COURS	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
En Euros par habitant	677	609	746	859	1 004	920	835	747	658	567	479	407	350
Moyenne strate	728	717	713	698									
* Projection réalisée à partir de 2024 sur la base d'une population constante de 4500 habitants													

Les 2 emprunts souscrits pour les travaux pluriannuels de voirie ont leur plein effet dans la hausse sensible de la dette en 2023 et 2024.
Toutefois, à partir de 2027, l'encours de la dette par habitant retrouvera son niveau antérieur proche de la moyenne de la strate.

ANNUITE	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
En Euros par habitant	82	84	96	93	106	108	108	108	108	107	103	84	67
Moyenne strate	97	93	90	91									
* Projection réalisée à partir de 2024 sur la base d'une population constante de 4500 habitants													

Les mêmes causes produisent les mêmes effets qui se prolongeront, pour les annuités, jusqu'en 2030.
A partir de cette échéance de nombreux emprunts en cours arriveront à leur terme

LES RECETTES

TAUX D'IMPOSITION

- La base imposable à la taxe foncière sur le bâti est égale à 50% de la valeur locative annuelle (loyer théorique que l'on pourrait tirer du bien). Or les valeurs locatives font l'objet d'une mise à jour annuelle appelée « revalorisation forfaitaire » qui relève de l'État et non des collectivités locales. Auparavant, cette majoration annuelle était votée chaque année par le Parlement dans le cadre de la loi de finances. Depuis 2018, l'actualisation des valeurs locatives foncières est fixée par la loi (article 1518 bis du Code général des impôts, ou CGI) en fonction du niveau d'inflation constaté au mois de novembre de l'année qui précède.
- Les bases d'imposition ont subi une majoration de 17% en 5 ans, de 2021 à 2025.
- En 2025, la base d'imposition de la taxe foncière va augmenter de 1,7%. Pour la ville de Selles-sur-Cher, il sera néanmoins nécessaire, pour couvrir les évolutions des charges de fonctionnement, d'envisager une hausse limitée des taux des trois taxes.

DOTATIONS DE L'ETAT

- Le Projet de Loi de Finances pour 2025, qui a été présenté en début de rapport, prévoit une baisse du FCTVA, une réduction du fonds vert et une stabilité de la DGF et des dotations de soutien à l'investissement local (DSIL, DETR...).
- Il est prudent de ne prévoir aucune augmentation quant à ces dotations et par conséquent de les maintenir au niveau de l'exercice précédent, puisque nous sommes dans l'attente de l'adoption d'un budget national pour l'exercice 2025.

LES DEPENSES

CHARGES A CARACTERE GENERAL

- Nos prévisions sont basées sur une stabilité des dépenses énergétiques.
- Il est envisagé un audit énergétique afin de programmer un plan pluriannuel de rénovation des bâtiments municipaux, en lien avec le conseiller en énergie partagé du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.
- Objectif à atteindre : une baisse de 2 % des charges à caractère général

PERSONNEL

- 2 départs d'agents sont prévus en 2025 pour lesquels les remplacements ont d'ores et déjà été effectués. Nous envisageons donc de conserver un effectif constant.
- Augmentation de 3 % par an, sur les 4 prochaines années, prévue pour la CNRACL (caisse de retraite) qui impacte uniquement les charges patronales.
- Gel supposé du point d'indice et pas de versement de la prime pouvoir d'achat (GIPA) à confirmer avec le vote du budget au niveau national.
- Le recours à l'externalisation de certaines tâches effectuées par les services techniques fera l'objet d'une étude afin d'en déterminer l'impact sur le budget fonctionnement.
- Au global, il est prévu une hausse du poste de dépense du personnel de plus de 2 % sur 2025.

CHARGES DE GESTION COURANTE

- Portage de repas : Une légère augmentation de la subvention du budget ville est à prévoir.
- Cinéma : Subvention du budget ville et subvention de la CCV2C en cours de négociation. En fonction de la décision de la CCV2C, mécaniquement, la subvention de la Ville diminuera.
- Les Coteaux de la Sauldre : gestion de stocks. Il n'y a pas lieu de prévoir une nouvelle provision sur l'exercice 2025. La commercialisation sur N+2 et la clôture de ce budget en N+3 nécessiteront d'envisager une provision complémentaire de 106 000 €.
- En fonction de ces éléments, les charges de gestion courantes devraient être orientées à la baisse.

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS A COURT TERME

VOIRIE RESEAUX

- Le principal investissement de voirie concerne la phase 2 de l'aménagement de la route de Romorantin (en attente de l'attribution de la subvention sollicitée au titre de la DETR)
- Travaux complémentaires de voirie sur le hameau de la Bondice, l'allée des Soupirs et la rue St Lazare
- Poursuite du plan pluriannuel de rénovation du réseau d'éclairage public et des armoires de commande
- Alimentation directe de l'éclairage public à partir du transformateur au parc des expositions
- Travaux divers de signalétique, cheminements piétons et caniveaux
- Installation de bornes rétractables au parc des expositions
- Enfouissement des colonnes d'apports volontaires sur la route de Romorantin

ECOLES ET APS

- Rénovation école du Champ de Mai :
 - Réfection toiture et changement de gouttières
 - Faux-plafonds et éclairages LED
 - Peinture et sols
 - Remplacement du sable par des dalles
- Remplacement porte cuisine et fournitures diverses pour l'accueil périscolaire
- Compléments matériel informatique

EQUIPEMENTS SPORTIFS

- Etanchéité pourtour gymnase G2
- Mise en LED gymnase G3
- Remplacement lanterneaux désenfumage tennis de table
- Eclairage LED et panneau d'affichage de score au stade Michel MARGOTTIN
- Renouvellement de l'ensemble des tatamis de judo
- Finalisation de la création du sautoir, de la piste d'élan et du lancer de poids

DIVERS

- Remplacement chaudière et circuit chauffage du bâtiment « Poste »
- Travaux divers sur bâtiments Mairie et lingerie
- Services techniques :
 - Achat d'une nouvelle épareuse
 - Compléments et remplacements matériels divers et outillages
- Engazonnement du cimetière
- Compléments caméras vidéo protection
- Compléments et remplacements matériels informatiques
- Camping :
 - Rénovation bâtiment accueil
 - Aménagements périphériques (futur parc de la biodiversité)
 - Mise en place d'une Délégation de Service Public envisagée pour la réouverture et l'exploitation du camping à partir du mois d'avril 2025 (consultation en cours)

LES PERSPECTIVES A MOYEN ET LONG TERME

PISCINE

- Phase d'études par la CCV2C en 2025
- Travaux réalisables sur 2026
- Ouverture prévue en 2027

CREMATORIUM

- Etudes terminées en 2025 avec pose de la première pierre en novembre 2025
- Réalisation des travaux en 2026
- Ouverture prévisible novembre 2026

MAISON DE SANTE

- Extension avec l'achat par la CCV2C de la maison appartenant à l'hôpital en février 2025
- Réalisation des travaux sur 2025/2026
- Accueil des nouveaux professionnels prévu en 2026

PLACE CHARLES DE GAULLE

- Travail de l'équipe projet fin 2025
- Pré-études sur l'année 2026
- Finalisation du projet en 2027
- Travaux envisagés en 2028

SALLE DES FETES

- Travail de l'équipe projet en 2027
- Pré-études sur l'année 2028
- Finalisation du projet en 2029
- Travaux envisagés en 2030